

CGV-200613

Tiré à part
Réunion du Comité de Finance
CFI-200604

PRINCIPES DIRECTEURS DU BUDGET

R : 07-CFI-200604

« Que le Comité de finance recommande au Conseil des gouverneurs l'adoption des principes directeurs pour les années financières 2020-2021 et 2021-2022. »

Vote : unanime

Proposition au Conseil des gouverneurs

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs pour les années financières 2020-2021 et 2021-2022. »

UNIVERSITÉ DE MONCTON

PRINCIPES DIRECTEURS DU BUDGET

ANNÉES FINANCIÈRES 2020-2021 ET 2021-2022

La direction de l'Université de Moncton, dans la préparation des budgets de fonctionnement des trois (3) campus pour les années financières 2020-2021 et 2021-2022 doit réduire de façon importante l'écart prévu entre ses revenus et ses dépenses avec l'objectif d'atteindre un équilibre budgétaire dans le budget 2022-2023. En tenant compte de ces contraintes financières, l'Université devra assurer un équilibre judicieux entre ses activités et ses sources de revenus en respectant les principes suivants :

1. Prioriser un enseignement de qualité et le maintien d'une activité de recherche-développement-crétion-innovation dans le respect de sa mission.
2. Fournir une expérience étudiante de haut niveau en priorisant les services d'appui aux étudiantes et étudiants.
3. Maintenir des droits de scolarité compétitifs et un programme d'aide financière pour les étudiantes et étudiants en besoin.